



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le lundi, 21 janvier 2013, à 19 h 30 au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Roger-Claude Bernier et Terry Williams sont absents.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin, est présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 décembre et des séances extraordinaires du 12 décembre 2012
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 décembre 2012
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Acceptation de démission d'un conseiller
 - 8.3 Déneigement du chemin Card pour hiver 2012/2013
 - 8.4 Résolution du MAMROT chloration
 - 8.5 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'une gravière
 - 8.6 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le 1141, chemin Canterbury
 - 8.7 Don à Jevi Estrie

2013-01-001



No de résolution
ou annotation

- 8.8 Contribution financière annuel 2013 à Transport du Bonheur
- 8.9 Persévérance Scolaire 2013

- 9. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 10. Varia et affaires nouvelles
- 11. Information des membres du Conseil
- 12. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 4 février 2013, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 décembre, et des deux séances extraordinaires du 12 décembre 2012.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 3 décembre, et des deux séances extraordinaires du 12 décembre 2012, tels que déposés.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Quelques contribuables de l'assistance ont posés leurs questions.

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposé en comité plénier du Conseil.

6. Rapport des activités du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisirs, sport et culture
- 7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

- 8.1 Liste des comptes du mois**

2013-01-002

2013-01-003



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 161 453.07 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12-2012 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8.2 Acceptation de démission d'un conseiller

2013-01-004

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Terry Williams a signifié sa démission dans une lettre qu'il a remise au maire le 15 janvier 2013.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposée par le conseiller Terry Williams.

ADOPTÉ

8.3 Déneigement du chemin Card pour saison hivernal 2012-2013

2013-01-005

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé le déneigement du chemin Card à titre expérimental pour la saison 2012, en référence à la résolution numéro 2012-01-007;

ATTENDU QUE cette période d'essai est échue;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le service en travaux publics à continuer avec le déneigement du chemin Card, entre chemin Wyatt et la route 108, pour la présente saison d'hiver 2012-2013.

ADOPTÉ

8.4 Chloration de l'eau

2013-01-006

ATTENDU QUE suite à un avis de la firme d'ingénierie EXP daté du 3 décembre 2012 il n'est pas absolument nécessaire d'implanter dans l'immédiat un système de chloration en continue lors de la construction du réservoir d'eau potable projeté;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les nouvelles installations de ce nouveau réservoir d'eau potable seront conçues pour l'implantation rapide et efficace d'un système de chloration le moment venu s'il était requis ;

ATTENDU QUE les installations de ce réservoir prévoient déjà une réserve dédiée pour la désinfection ainsi qu'un espace nécessaire réservé pour la mise en place des équipements de dosage et d'analyse de chlore ;

ATTENDU QUE l'ajout d'équipement pour la chloration et la mise en place d'un système d'acquisition de données complexes pour effectuer le suivi en continue de la chloration nécessiterait des investissements coûteux alors qu'ils ne sont pas requis dans l'immédiat;

ATTENDU QU'à part un évènement fortuit en novembre 2012 qui ne s'est confirmé, aucune contamination d'origine fécale n'a été détectée à l'eau brute depuis la mise en service du puits en 2005 et surtout depuis la mise en service du piézomètre qui est échantillonnée à toutes les semaines;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) demande que la municipalité se prononce par résolution sur son intention de ne pas prévoir dans l'immédiat de système de chloration en continue;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU D'informer le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) que la municipalité ne prévoit pas, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, la nécessité de chlorer l'eau et d'y installer un système de chloration en continue reportant par l'effet même cette possibilité seulement si dans l'avenir un tel système obligerait la municipalité à l'implanter pour des raisons préventives.

ADOPTÉ

8.5 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'une gravière

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 19-C, située au 340, route 214 veut implanter un site de gravière sur son terrain pour des fins personnelles (non-commerciales);

ATTENDU QU'un tel projet est une utilisation non agricole et qu'il nécessite une demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande et la recommande auprès des membres du Conseil;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

2013-01-007



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'implantation d'une gravière sur une partie du lot 19-C.

ADOPTÉ

8.6 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le 1141, chemin Canterbury

2012-01-008

ATTENDU QUE le propriétaire du 1141, chemin Canterbury veut se prévaloir de son droit acquis résidentiel en séparant la résidence ainsi que 4 hectares, du reste du terrain;

ATTENDU QUE la superficie résiduelle serait une superficie d'environ 114 hectares qui pourrait par la suite être vendue pour des fins de reconstruction;

ATTENDU QU'un projet de lotissement avec une telle superficie nécessite une demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande et la recommande auprès des membres du Conseil;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ permettant au propriétaire du 1141, chemin Canterbury de se prévaloir de son droit acquis résidentiel en séparant la résidence ainsi que 4 hectares, du reste du terrain.

ADOPTÉ

8.7 Don à JEVI Estrie

2013-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le versement d'une subvention de 50 \$ au Centre de prévention du suicide-Jevi Estrie.

ADOPTÉ

8.8 Participation financière 2013 à Transport du Bonheur

Item reporté

8.9 Journées de la persévérance scolaire 2013

2013-01-010

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury est partenaire pour la réussite éducative;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE des journées de persévérance scolaire auront lieu dans plusieurs régions du Québec du 11 au 15 février 2013 et que de nombreuses activités auront lieu dans les écoles et le milieu ainsi que divers événements médiatiques.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU DE décréter la période du 11 au 15 février 2013 temps fort de l'année à titre de journées de la persévérance scolaire à Bury et ainsi appuyer symboliquement la mobilisation régionale autour de l'évènement du décrochage scolaire.

ADOPTÉ

9. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du jour ont été soulevés par l'assistance.

10. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

11. Information des membres du Conseil

12. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 22.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 4 février 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2013-01-003 and 2013-01-009.

Signé ce 22 janvier 2013,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

2013-01-011